VILLE DE TUBIZE

Province du Brabant wallon

Arrondissement de Nivelles

AVIS RELATIF À L'EXERCICE D'UN RECOURS

(Article D.29-22 du Livre I^er du Code de l'Environnement)

ÉTABLISSEMENTS COMPRENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITÉS CLASSÉES EN VERTU DU DÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Réf. Ville de Tubize : PE-2025/010
Réf. SPW ARNE - DPA - DPA : recours : n°10026577 et dossier n°10022597

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population que la **société Immo Laeken SA**, inscrite au registre des personnes morales sous le numéro d'entreprise 0424752508, dont le siège social est établi Avenue des Croix de Guerre, 120 à 1120 Bruxelles, a décidé, en sa qualité de demandeur, d'exercer un recours auprès du Gouvernement wallon, contre la décision (**refus**) du Collège Communal, dans le délai qui lui était imparti, en première instance, pour statuer sur la demande de permis d'environnement, introduite en date du 18 décembre 2025 et enregistrée par les services communaux sous la référence interne PE-2025/010, visant à maintenir en activité une salle de jeux type Lunapark (Golden Palace Tubize), à hauteur de la rue de Bruxelles, 75 à 1480 Tubize**,** sur les parcelles cadastrées ou l'ayant été sur : Tubize, 1ère division, Section B, 347 V 003.

Le présent avis sera affiché du **06 novembre 2026** au **23 novembre 2026** inclus.

Le recours en cause a été enregistré par le SPW ARNE - Département des Permis et Autorisations - Direction des Permis et Autorisations, siégeant Avenue Prince de Liège, 15 à 5100 Namur (Jambes), sous la référence **: 10026577.**

Le recours en cause n'est pas suspensif de la décision attaquée et sera instruit conformément aux dispositions de l'article 95 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

Toute personne intéressée peut consulter le dossier de recours durant la période susvisée, au Département Cadre de Vie de l'Administration communale de Tubize, sis Boulevard Georges Deryck, 49 à 1480 Tubize, chaque jour ouvrable, mais uniquement sur rendez-vous préalable, convenu au plus tard vingt-quatre heures à l'avance, auprès de l'agent en charge du dossier (02/391.39.55 - info@tubize.be).

Le droit d'accès au dossier est ouvert à toute personne dans les limites prévues par les dispositions du Livre I^er du Code de l'Environnement.

A Tubize, le 29 octobre 2026.

Le Bourgmestre,

S. D'ORAZIO